

Présents : N. Caubert, J. Pabst, C. Brocchiero, M. Mialon, P. Fontanille

Élus : E. Chiousse, T. Loison, B. Chauvet, B. Loison

Agent : S. Valla

Excusé : G. Estelle

But de la rencontre : échanger sur l'activité touristique en cette période un peu particulière de la Covid-19.

Elora Chiousse est l'élue déléguée au tourisme mais aussi à l'agriculture, de par ses activités propriétaire de chambres d'hôtes et éleveuse de poules.

Tour de table :

- ✓ P. Fontanille propriétaire de deux gîtes aux Parrans, n'a pas de label. Il utilise plusieurs sites comme Abritel ou encore Airbnb. Il a loué qu'à des étrangers (Belges, Suisses, Hollandais). Pour ne pas avoir de souci il demande une forte caution. Il est loueur de meublés non professionnel et a un numéro SIRET. Il nous dit que c'est le statut optimal pour faire de la location. Par contre il paye la CFE (Cotisation foncière des entreprises).
- ✓ N. Caubert propriétaire de gîtes au mas Clusel labellisé *Gîtes de France®* et a deux épis.
- ✓ M. Mialon propriétaire d'un gîte « Les Olivettes » labellisé Clé vacances depuis 13 ans. Elle a loué son gîte pendant 6 semaines cet été, soit 4 familles (2 étrangères et 2 français).
- ✓ J. Paps a loué pour la première année un gîte pour 3 jours minimum. Seulement des français. Elle a utilisé Airbnb.
- ✓ C. Brocchiero n'a pas loué son gîte cette année.

Échanges

Taxe de séjour : après recherche, la taxe de séjour ne sera pas exonérée par l'agglomération mais il n'y aura pas d'augmentation pour 2020.

Voilà les informations trouvées sur la CFE : Les entreprises et travailleurs indépendants en difficulté pendant la période de l'épidémie de coronavirus peuvent demander le report ou la remise du paiement de leurs échéances de certains impôts. L'acompte de CFE à payer au 15 juin est automatiquement reporté jusqu'au 15 décembre. Les entreprises de certains secteurs peuvent bénéficier d'une réduction de CFE. L'agglomération n'a pas décidé d'exonérer la CFE.

Les sentiers de randonnées (Voir la carte à la page suivante)

Les cartoguides des sentiers de randonnées vont être mis en vente en 2021.

Le territoire a été découpé en trois parties en intégrant au sud Roquemaure, Rochefort du Gard, Les Angles et Villeneuve-lès-Avignon. Le nord s'identifie « Entre Cèze et Ardèche », le centre « Autour du camp de César » et le sud « Autour de Rochefort du Gard.

La rénovation du balisage est en cours. Mme Brocchiero demande à être informée afin de bien aiguiller les baliseurs.

Les nuisances de cet été ont été abordées. Il ne faudrait pas que cela se reproduise l'été prochain, car les hébergeurs vantent la tranquillité de la commune à leurs clients. Cet été les cris, la musique forte jusqu'à point d'heure, les feux d'artifice... provenant d'une seule propriété ont beaucoup nuit et les touristes se sont plaints.

Demande sur la fibre, quand sera-t-elle installée ? En principe à la fin du 1^{er} trimestre 2021.

Question sur les poubelles jaunes : la benne derrière le foyer sera-t-elle toujours accessible afin que les sacs jaunes soient jetés facilement après chaque locataire. La réponse est oui.

La poubelle du Luget n'a pas été vidée depuis longtemps. Il faut nettoyer la source et la grille.

La route du chemin Racaud Cabanne s'est « éboulée » après ces fortes pluies et s'est dangereux.

